

## Relevé de conclusion réunion d'information sur le déploiement des CPOM MS

25 novembre 2016 ARS-PACA 14h

### Présents :

ARS - DOMS : D.Gauthier, L.Renard, S.Rios, F. Marcangeli

DT des six départements

Représentants des conseils départementaux des six départements

Fédérations : Synerpa, Uriopps, Fehap, FHF (V. Anceaux et P.Calvez)

### Préambule :

L'ARS-PACA se fait accompagner par le cabinet conseil Alcimed pour établir le calendrier de déploiement des CPOM et produire un outil de pilotage et de suivi de ces contrats.

La réunion d'aujourd'hui présente cette programmation. Le directeur général de l'ARS-PACA, Paul Castel a envoyé un courrier à chaque Président des CD présentant la programmation et demandant avis et si possible accord avant le 5 décembre.

Les arrêtés devront être signés et publiés pour les six départements donc six arrêtés avant 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Présentation de la méthodologie employée par Alcimed :

- 4 juillet réunion de lancement, 17 octobre en copil restreint avec ARS et 25 nov présentation du travail en copil élargi.
- Périmètre d'un CPOM : un CPOM = une entité juridique = un numéro finess. PH des CPOM régionaux pourront être mis en œuvre. Pas sur PA.
- Critères de priorisation : déploiement à l'échelle régionale, travail des départements en parallèles pour que la charge de travail puisse être absorbée par les départements sur les cinq ans.
  - PH : identification des CPOM régionaux. Au niveau des départements : date d'arrivée à échéance des conventions, équilibrer les charges et volonté des organismes gestionnaires à passer sous CPOM.
  - PA : 4 critères : 1/ échéances des conventions tripartites, 2/ écart de la dotation /plafond, 3/ rééquilibrage des charges, 4/ manifestation de la volonté (pour trancher). Sont rassemblées dans le champ PA l'ensemble des Ehpad et SSIAD qui relèvent de financement ARS.

- L'outil de planification décomposera toute la procédure pour arriver à la signature du CPOM. Par exemple, l'élaboration du contrat pourra se faire sur 8 à 10 mois. Les établissements recevront un courrier avec des outils où le processus sera décrit.

Vue du déploiement par département et par champs PA et PH :

- 04 - PA : majorité de CPOM mono ets (ehpad avec SSIAD sont comptabilisé ici)
- 04 - PH : nombreux la 1ere année (2017) car CPOM régionale à signer avec 4 ets. Le CD s'exprime en demandant qu'il y ait un accompagnement les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années sachant que 2017 reste une année de mise en route. Inquiétude particulière sur le secteur PA
- 05 - PA : charge équilibrée 27 CPOM pour 32 ets. CD informe qu'il y a des ets en grosse restructuration qui ne pourront pas être prêt en 2017.
- 05 - PH : 1ere année une association regroupe 7 ets. donc pic en 2017 et en 2019. CPOM de la chrysalide = régional doit être signé en 2017 et cela représente bcp d'ets.
- 06 - PA : 105 CPOM sur 5 ans pic en 2019. DomusVI 2019 = 15 ets
- 06 - PH : nombre de CPOM équilibré mais un grand nombre d'ets. 2017 CPOM comprenant 7 ou 8 ets. 2018 3 CPOM régionaux dont Croix Rouge et Ugecam.
- 13 - PA : 134 CPOM pic en 2018 dont Korian
- 13 - PH : 74 CPOM qui concernent 202 ets. gros enjeux en 2017 avec la Chrysalide qui porte sur 19 ets.
- 83 - PA : 113 CPOM 159 ets. Orpéa en 2018. 2019 Korian 20 ets
- 83 - PH : 36 CPOM pour 116 ets. Pic en 2021 qui concerne 26 ets CPOM mono ets. Pic en 2018 avec Ugecam en CPOM régional
- 84 - PA : 58 CPOM pour 74 ets sur 5 ans. 1ere année monoets. 2019 Orpéa
- 84 - PH : 30 CPOM 76 ets. Pic en 2018 avec gros CPOM, sinon lissage sur les autres années. CD Vaucluse : remet en cause la définition des critères qui ont été définis de manière unilatéral. Veut un acte plurilatéral et veut l'aval de la collectivité. Avoir la partie dépendance et hébergement doivent apparaître.

ARS : Le CPOM n'est pas un document financier il suit des objectifs de qualité de la prise en charge. L'ancienneté de la convention paraît être une priorité pour amener les Ehpad au plafond. La qualité est de donner le plus tôt possible les moyens aux ets.

Fin de la réunion 16h30.